

**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL
Vendredi 30 septembre 2022 à 18h00
Salle des fêtes à Patay**

Tous les clubs affiliés, officiellement convoqués sont représentés à l'exception des clubs suivants :

- **Clubs absents (ou n'ayant pu prendre part aux votes) :**

CS Lusitanos Beaugency, US Chalette, USM Montargis, C. Deportivo Espagnol Orléans, US20 Loire et Trézée, CA Pithiviers, Entente E. Pithivérienne-Dadonville, FC St Denis en Val, FCO St Jean de la Ruelle, FC St Maurice/Aveyron, US La Ferté Saint Aubin, FCVO, Orléans Union Portugaise, US Orléans Loiret Football, Semoy FC, FC Saint Jean le Blanc,

- **Clubs représentés par pouvoir :**

US Turcs Chalette, FC Coullons Cerdon, US Châteauneuf sur Loire, US Beaugency VL, US Beaune la Rolande Corbeilles, RC Chatillon sur Loire, AS Douchy, ES Marigny les Usages, Jargeau Saint Denis FC, AS Baccon Huisseau, AS Puisieux, CO BRGM Orléans, Entente Nancray Chambon Nibelle, ESCALE Orléans, US Poilly Autry, SP L Paucourt, FC Pannes, US Saint Cyr en Val

Intervention du Président Benoît LAINE :

Intervention du Président Benoit LAINE :

« Mesdames, Messieurs, Chers amis, avant de débiter cette Assemblée Générale, je vais donner la parole, pour le mot de bienvenue à :

Mr Patrick VOISIN maire de PATAY qui nous reçoit cette année et qui a mis à notre disposition et gracieusement cette magnifique salle,

MM. Benjamin ARCHENault et Valérie FRICARD, Co-Présidents du club de PATAY.

Mais auparavant, je tiens à remercier de leur présence :

Mr Mathieu BARDET représentant de l'USEP

Mr Arnaud HUILLERY, Comité Départemental du Sport Adapté,

Mr Alain BOYER, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif,

Mr Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre Val de Loire,

Mr Vincent NOLORGUES, Président de la L.F.A.

Je me dois aussi de présenter les excuses des différentes personnalités absentes ce soir :
Mr Serge GROUARD, Maire d'ORLEANS et Président d'ORLEANS METROPOLE,
Mr Marc GAUDET Président du Conseil Départemental

Monsieur le Maire, je vous donne la parole. »

Interventions de Monsieur Patrice VOISIN, Maire de Patay

Monsieur Patrice VOISIN exprime sa satisfaction de recevoir dans cette superbe salle, les représentants du football départemental, présente sa ville en insistant sur sa forte implication associative et souhaite à l'Assemblée d'excellents travaux.

Intervention de Monsieur Benjamin ARCHENAUULT, Co-Président du club RS Patay

Monsieur Benjamin ARCHENAUULT se réjouit d'accueillir à Patay les représentants du District et l'ensemble de ses collègues Présidents et dirigeants de clubs et présente son club : RS Patay.

Il nous fait part de la bonne évolution du club de PATAY aussi bien en nombre de licenciés, que de résultats.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts du District, le quorum statutairement exigé étant atteint : 69 votants sur 96 (71,87 %), représentant 472 voix sur 619 (76,25 %), l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire est déclarée ouverte par le Président Benoît LAINE.

Le Président Benoit LAINE précise les modalités d'usage des boîtiers électroniques qui seront utilisés pour chacune des résolutions de vote au cours de cette Assemblée Générale et rappelle que les scrutins sont effectués à la majorité des suffrages valablement exprimés.

1) Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2021 à Neuville aux Bois

Le Procès-Verbal paru sur le site Internet du District le 1er octobre 2021 est adopté sans remarque à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

2) Examen des propositions de modifications des Statuts du District

Le Président Délégué Bernard BOURILLON présente et commente la proposition de modifications des Statuts, concernant l'article 12.4 (mise en conformité du texte avec les dispositions statutaires de la FFF votées lors de l'Assemblée Fédérale du 18/06/2022).

Les modifications proposées aux articles ci-dessus référencés sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

(Annexe 1)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

3) Allocution du Président Benoît LAINE

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Tout d'abord, je salue celles et ceux que je n'ai pas rencontrés avant le début de cette Assemblée.

Mais avant toute chose et comme chaque année, je vous demande quelques instants de recueillement pour la mémoire de toutes celles et ceux qui nous ont quittés, dirigeants, joueurs, membres de clubs et leurs familles.

Pour eux, je souhaite comme cela se fait dans le monde sportif une minute d'applaudissements. Merci pour eux.

Je vous remercie d'avoir répondu présent à notre Assemblée Générale. Je vous souhaite donc la bienvenue à Patay en ce début de saison 2022-2023.

La saison 2021/2022 a pu aller à son terme contrairement aux deux précédentes. Bien sur une bonne partie de cette dernière saison s'est déroulée avec la pandémie, les différents protocoles et le pass sanitaire. Il est bien évident que nous avons eu parfois des doutes quant à la véracité de certains pass sanitaires

Dans notre District nous n'avons eu que peu de rencontres reportées chez les seniors.

Même si nous avons dû faire jouer quelques rencontres en semaine, nous avons pu terminer la saison sereinement.

Un seul regret, pour la troisième saison consécutive nous n'avons pas organisé la Journée Nationale des Débutants. Les deux dernières saisons en raison de la Covid et cette année c'est la canicule qui nous a contraint à prendre la décision d'annuler cette manifestation. Espérons qu'en 2023 nous pourrions retrouver ce rassemblement.

Pour la saison 2022-2023 qui vient de débiter, un rappel à vous les clubs, les bons d'achat NIKE sont renouvelés. Vous avez jusqu'au 31 octobre 2022 pour en bénéficier. Ces bons d'achat ont une valeur se situant entre 350€ et 950€.

En ce qui concerne les bons d'essence, j'espère que vous les avez reçus

De même l'opération Pass'Sport, pour les jeunes de 6 à 17 ans et bénéficiant de l'ARS est reconduite. Il en est de même pour l'aide YEP'S financée par la Région Centre Val de Loire.

En ce qui concerne le nombre de licenciés, celui-ci est, à ce jour, en nette progression par rapport à la saison dernière.

Une seule catégorie est en nette régression, et ce, depuis plusieurs saisons, il s'agit du nombre d'arbitres. Malheureusement ce phénomène est général et n'est pas propre à notre District.

La Fédération Française de Football est pleinement consciente de cet état de fait. A cet effet la Ligue de Football Amateur a nommé un coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur, il s'agit de Nicolas POTTIER. Son objectif est de réussir le challenge proposé dans le cadre de Performances 2024 en matière de développement et de promotion de l'arbitrage amateur.

Au niveau de la Ligue Région Centre Val de Loire, il a été décidé de mettre en place des Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage. Le Comité Directeur du District a accepté, après échanges avec la Président de la Ligue, la mise en place de ce conseiller au sein de notre District.

Pour la Ligue il y a trois conseillers techniques départementaux en arbitrage chacun d'entre interviendra sur deux Districts.

Pour le Loiret, il s'agit de Fabrice LEMEURE, déjà salarié de la Ligue. Son périmètre d'intervention sera le District d'Eure et Loir et le District du Loiret. Il interviendra environ 95 jours au sein de chacun des Districts.

Ses principales missions seront entre autres de :

Promouvoir l'arbitrage

Former, recruter et fidéliser des arbitres

Accompagner et former des observateurs d'arbitres

Suivi et gestion des jeunes arbitres

Animer des réunions dans les clubs pour inciter à l'arbitrage...

Je vous remercie par avance de lui réserver le meilleur accueil lors de ses interventions dans vos clubs.

L'aide au football amateur

La Fédération Française de Football a augmenté pour cette, saison sa dotation au Football amateur, celle-ci s'élève à 101 Millions d'Euros contre 86.7 Millions la saison dernière.

En ce qui concerne le FAFA attribué à notre Ligue, le montant relatif aux équipements est de 384 000€ contre 399 000€ la saison dernière. Pour ce qui est du montant destiné au transport, le montant est stable, soit 68 000€.

Bien entendu je vous rappelle que nous nous tenons à votre entière disposition pour vous aider à l'établissement de ces dossiers.

La Violence

La violence, les incivilités, les mauvais comportements ne vont pas, malheureusement, vers une tendance à la baisse. C'est pourquoi il est impératif que vous dirigeants et nous instances combattions ce phénomène.

Je salue et remercie la Ligue et son président qui vous a doté gratuitement de panneaux « Papa Maman » à installer, à un endroit visible par tous, sur vos installations.

Malheureusement au sein de notre District nous ne sommes pas épargnés. Nous avons eu à déplorer des incidents lors de plateaux Débutants.

Aussi, pour essayer d'enrayer ce phénomène, un groupe de travail a créé un support qui a été présenté à vos éducateurs au cours des réunions de secteur qui se sont déroulées courant septembre.

La présentation de ce support vous sera faite tout à l'heure.

La saison 2022-2023 vient à peine de débiter et nous avons déjà à déplorer des gros après un match amical non déclaré en U17.

Je vous rappellerai Mesdames et Messieurs les Présidents combien il est important de valoriser vos bénévoles en nous adressant des demandes de médailles pour toutes ces personnes qui travaillent souvent dans l'ombre au sein de vos clubs.

J'aurai une attention particulière, pour nos arbitres qui ont une tâche ô combien difficile.

Mesdames et Messieurs les Présidents et les membres de vos clubs, vous êtes là pour aider ceux-ci dans leur tâche et les intégrer dans vos clubs. Nous pratiquons le football au niveau départemental, il ne doit pas y avoir la pression du résultat, notre objectif premier doit être le plaisir du football.

Un remerciement également pour tous les élus de nos communes, qui font l'objet de sollicitations de la part de vos clubs et qui font le maximum pour répondre à vos attentes. Je tiens à remercier également tous nos partenaires institutionnels et privés qui nous accompagnent.

Enfin, je n'oublierai pas l'ensemble du Personnel Administratif de notre District.

Vous faites en sorte d'être au maximum disponible pour nos clubs en apportant des réponses à leurs interrogations ou soucis et ce dans le meilleur délai possible.

Vous les conseillers techniques et les services civiques, vous êtes vraiment au cœur de nos clubs pour leur apporter conseil, soutien et vos connaissances d'hommes de terrain

Je tiens à féliciter notre CTD PPF Marc MAUFROY, qui a été sacré champion du monde en juillet 2022 avec l'équipe de France Féminine Militaire dont il est le sélectionneur.

Bien entendu je n'oublierai pas les membres du Comité Directeur ainsi que tous les membres des commissions qui accomplissent un travail remarquable

Je vous souhaite une très bonne saison 2022-2023 et vous remercie de m'avoir écouté. Bonne assemblée générale à toutes et tous.

4) Rapport moral de la saison 2021/2022 présenté par Michel CASSEGRAIN, Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Après deux saisons compliquées liées au COVID 19, la saison 2021/2022 a pu aller à son terme il y a eu peu d'intempéries, quelques matchs reportés suite aux conditions sanitaires.

Les championnats et les coupes départementales sont allés à leur terme.

Selon les directives de la FFF, nous sommes revenus à des poules de 12 équipes pour la saison 2022/23 avec des conséquences sur les montées et descentes de la R3 Ligue à la 3^{ème} Division du District.

Comme cela a été évoqué lors des réunions de secteurs nous avons supprimé la 5^{ème} Division de District.

X équipes par poules afin qu'un maximum de matchs puisse se jouer.

- Les rapports d'activités des Commissions Départementales ont été diffusés sur le site du District.

Aussi, je vous propose quelques diaporamas comme synthèse de cette saison 2021/2022

Effectifs Licenciés

A La fin de la saison, nous dénombrons 19888 au 30 juin 2022 licenciés

Période	Nombre de licences	%
Au 30/06/2022	19888	13,50
Au 30/06/2021	17522	-14,50
Au 30/06/2020	20494	-3,10
Au 30/06/2019	21151	3,00
Au 30/06/2018	20527	-1,13
Au 30/06/2017	20762	2,78
Au 30/06/2016	20201	-2,22
Au 30/06/2015	20660	7,27
Au 30/06/2014	19259	-0,20
Au 30/06/2013	19301	2,17

} COVID

Clubs Actifs

Période	Nombre clubs	
Au 30/06/2017	117	
Au 30/06/2018	115	↘
Au 30/09/2019	108	↘
Au 30/09/2020	105	↘
Au 30/06/2021	93	↘
Au 30/06/2022	91	↘

Le palmarès de la saison

COMPETITIONS	DIVISION	POULE	CHAMPIONS
SENIORS	Départemental 1	0	SC MALESHERBES 1
SENIORS	Départemental 2	A	US CHALETTE 1
SENIORS		B	FC MANDORAIS 1
SENIORS	Départemental 3	A	SS SERMAISES 1
SENIORS		B	FCM INGRE 2
SENIORS		C	ENTENTE GATINAISE 2
SENIORS		D	FRAT. NOGENT S/V 1
SENIORS	Départemental 4	A	RS PATAY 1
SENIORS		B	CJF FLEURY LES AUBRAIS 3
SENIORS		C	CHALETTE TURCS 2
SENIORS	Départemental 5	A	CA LAILLY 1
SENIORS		B	JARGEAU ST DENIS 3
U19	Elite	0	ENT. LOGES ET FORET
U19	Départemental 1	0	FC MANDORAIS
U17	Elite	0	CSM SULLY SUR LOIRE
U17	Départemental 1	0	CJF FLEURY LES AUBRAIS
U17	Départemental 2	A	Sandillon ou Puiseaux
U17		B	JARGEAU ST DENIS
U15	Départemental 1	A	BBG/FCAC
U15		B	ESCALE ORLEANS
U15	Départemental 2	A	RS PATAY
U15		B	ST CYR EN VAL
U15	Départemental 3	A	BOIGNY/CHECY
U15	A 8	0	ESCALE OREANS 2
U15	Interdistrict		ENT. NOGENT/AUTHON
SENIORS Féminines à 8	Niveau 1	0	FCAC
SENIORS Féminines à 8	Niveau 2	0	ASPTT
SENIORS Féminines à 8	Niveau 3	0	ET. S. LOGES ET FORET
U18 Féminines Interdistrict à 8		0	ET.S. LOGES ET FORET
U15 Féminines Brassage à 8		A	MONTARGIS USM
U15 Féminines Brassage à 8		B	ST JEAN LE BLANC
U13 Féminines A 8	Niveau 1	0	LORRIS US
U13 Féminines A 8	Niveau 2	0	FCO ST JEAN DE LA RUELE

Futsal Série A	LORRIS US
Futsal Série B	ET.S. LOGES ET FORET
Futsal Elite	ESCALE ORLEANS

Coupe du Loiret	St Pryvé St Hilaire
Coupe District Paul Sauvageau	Boigny Chécy Mardié Bou
Coupe Jean Rollet 4/5 ^{ème} Division	St Lyé
Coupe Bergerard U19	Saran USM
Coupe Lionel Grodet U17	Amilly J3S
Coupe Pascal Loko U15	Montargis USM
Coupe du Loiret Féminines à 8	Orléans Loiret Football
Coupe Loiret U18 Féminines à 8	Orléans Loiret Football
Coupe Loiret U15 Féminines à 8	FCO St Jean de la Ruelle

L'arbitrage

Le District comptait 153 arbitres pour la saison 2021/22

Niveau	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Fédéral	3	4	5	5	5	4	4
Régional	19	21	27	28	25	36	34
Départemental	163	149	147	157	150	131	115
Total	185	174	179	190	180	171	153

L'activité des Commissions

La Commission Coupes et Championnats et Calendriers :

- 40 réunions représentent 350 heures.
- Les Montées et Descentes ont été effectuées selon les règlements des Championnats.

La Discipline :

La Commission se réunissant tous les mercredis pour la période de référence

- 2555 avertissements
- 511 exclusions
- 23 dossiers en instruction

La Commission Appel Disciplinaire :

- 9 réunions

La Commission Départementale des Terrains et Infrastructures Sportives :

- 43 PV de visites d'infrastructures.

Pour la nouvelle saison mis en place d'un nouveau logiciel

La Commission des délégués :

- Les demandes de délégués au niveau Ligue et District ont été honorées

La Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage :

Activités importantes de la Commission entre la formation, les réunions d'informations concernant les arbitres et les référents en collaboration avec le CDA

La Commission Préformation :

- Intervention auprès de 7 classes foot
- Rassemblements organisés dans les catégories U13, U14, U15
- Augmentation des équipes de jeunes dans les Championnats Régionaux

La Commission Animation :

- Annulation de Foot en Fête à cause de la canicule le 18/06/22
- Grosses activités de cette Commission comme détaillé dans son bilan

La Commission Féminisation :

- Reprise des activités (plateaux, critères...) avec difficulté mais sans arrêt.

- La Commission fonctionne bien malgré quelques impondérables et des constats et rumeurs pas forcément justifiés

La Commission Nouvelles Pratiques :

La Commission comprend la gestion du Futsal, Foot adapté, Foot Loisir, Urbans Foot, e-Foot, Divers

A noter la performance du club de Saran, catégorie U19 en Coupe Gambardella 1/8 finale ainsi que du club Escale en Futsal.

Conclusion

Ce rapport moral retrace en toute objectivité la saison 2021/2022.

Je tiens à remercier l'équipe du District (techniciens et administratifs) ainsi que tous les bénévoles pour leur travail, disponibilité à servir le football Départemental.

Les Elus que nous sommes restent à votre écoute et sont à votre service.

Je vous remercie de votre attention et bonne saison

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

5) Examen des comptes de la saison 2021/2022

a) Présentation de Mr Rémi PRUNIER : Cabinet Comptable ORCOM

Rémi PRUNIER présente et commente sous forme de diaporama l'arrêté des comptes du District arrêté au 30 juin 2022 :

PRODUITS D'EXPLOITATION (DÉTAIL)

	2021/2022	2020/2021	Évolution	
Subventions, Mécénats, FFF et Ligue	260 277 €	333 987 €	-73 710 €	-22,1% ⚡
Cotisations des adhérents	5 790 €	5 860 €	-70 €	-1,2% ➡
Abandons de frais par les bénévoles	13 006 €	10 772 €	+2 234 €	+20,7% 🏆
Prestations vendues	216 151 €	44 379 €	+171 772 €	+387,1% 🏆
Reprises sur provisions	8 276 €	9 335 €	-1 059 €	-11,3%
Engagements et divers	39 100 €	23 650 €	+15 450 €	+65,3%
Total	542 600 €	427 984 €	+114 616 €	+26,8%

IMPÔTS ET TAXES

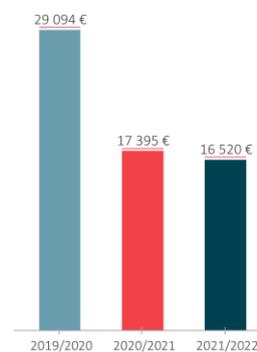
2021/2022 16 520 €

2020/2021 17 395 €



-5%

-875 €



CHARGES DE PERSONNEL

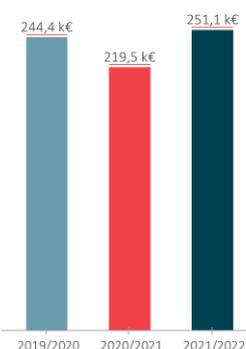
2021/2022 251 086 €

2020/2021 219 518 €



+14,4%

+31 568 €



SYNTHÈSE DES CHARGES

	2021/2022	2020/2021	Évolution
Charges de fonctionnement, Dotations amts/prov & charges diverses	322 765 €	161 434 €	+99,9%
Impôts et taxes	16 520 €	17 395 €	-5%
Charges de personnel	251 086 €	219 518 €	+14,4%
Charges financières	499 €	125 €	+299,2%
Charges exceptionnelles et IS	200 €	2 279 €	-91,2%
Total	591 070 €	400 752 €	+47,5% ⚡

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

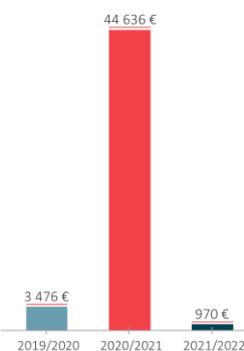
2021/2022	970 €
-----------	-------

2020/2021	44 636 €
-----------	----------



-97,8%

-43 666 €



VOTRE BILAN

au 30/06/2022

Affectation du Résultat

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale approuve à la majorité des suffrages exprimés, l'affectation du résultat au compte « Report à nouveau ».

6) Remise des médailles de reconnaissance

Les personnalités présentes remettent aux lauréats la médaille de reconnaissance décernée par le District du Loiret :

- Au titre de la Fédération Française de Football

Reconnaissance FEDERATION
Claudine CHAZEIRAT (Médaille d'Or)
Frédéric BOURNIGAULT (Médaille d'Argent)
Jean Claude MERCIER (Médaille d'Argent)

- Au titre du District

Reconnaissance ARGENT DISTRICT
Magali DE BONNEFOY (Comité Directeur District)
Daniel GASNIER (Comité Directeur District)
Michel LALUQUE (Comité Directeur District)
Christophe SZCZESZEK (Commissions des Arbitres, Discipline et Statut de l'Arbitrage District)

Reconnaissance BRONZE DISTRICT
Chantal NEROT (Comité Directeur District)
Bruno PAON (Comité Directeur District)
Annabel ROBLEDO (Comité Directeur District)
Gérard LACROIX (Commission des Délégués District)
Jacques LEVEFAUDES (Commissions des Arbitres et du Statut de l'Arbitrage District)
Philippe RIOLET (Commission Discipline District)
Cloé JOUSSET (Dirigeante USM Saran)

- Au titre des clubs

Reconnaissance BRONZE DISTRICT
Patrick FAION (USM Saran)
Dominique CELOT (USM Saran)

7) Approbation des Comptes Prévisionnels de la saison 2022/2023 : Eric JOUBERT, Trésorier Général

Le Trésorier Général explique la conception du budget prévisionnel du District pour la saison 2022/2023.

Les comptes prévisionnels sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés par l'Assemblée.

(Annexe 3)

8) Election complémentaire des représentants des clubs départementaux aux Assemblées Générales de la Ligue (mandature 2020/2024)

Présentation des candidats

Le Président Benoit LAINE présente les candidats à cette élection complémentaire (au titre de la mandature 2020/2024) dont les déclarations de candidature ont été effectuées conformément aux dispositions statutaires prévues en la matière.

Il rappelle que toutes les candidatures exprimées ci-dessous ont été déclarées recevables tant sur le fond que sur la forme par la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales en sa réunion du 5 septembre 2022.

JOANNET JACKY (Ormes St Péavy FC)
BERTRAND GILLES (Ent. Nancray Chambon Nibelle)
BOULLIER ALAIN (US Sandillon)
ARCHEREAU DENIS (FC Meung sur Loire)
JOLY CHRISTOPHE (US Lorris)

Modalités du scrutin

Le Président précise les formalités à respecter pour le déroulement du scrutin.

5 candidats pour 5 postes à pourvoir (sur le collège « Délégués suppléants » classés du rang 8 au rang 12 sur ledit collège en fonction du nombre de voix recueillies – cf. Procès-verbal de la réunion de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales du 05/09/2022) : vacance de postes et démission par rapport à l'élection du 25/09/2020.

→ l'élection s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours (majorité absolue des suffrages exprimés pour le 1^{er} tour – si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative).

Résultat des votes

Les 5 candidats ayant tous recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus au 1^{er} tour de scrutin, en qualité de suppléant.

JOANNET JACKY (Ormes St Pérvy FC)
BERTRAND GILLES (Ent. Nancray Chambon Nibelle)
BOULLIER ALAIN (US Sandillon)
ARCHEREAU DENIS (FC Meung sur Loire)
JOLY CHRISTOPHE (US Lorris)

9) Examen des propositions de modifications des textes réglementaires

Bruno PAON, Président de la commission présente et commente les propositions de modifications du Règlement des Coupes du Loiret Féminines. Bernard BOURILLON présente et commente les modifications du Règlement Annexe de la Coupe du Loiret Seniors.

- Les modifications proposées sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés pour le Règlement des Coupes du Loiret Féminines et pour le Règlement Annexe de la Coupe du Loiret Seniors.

(Annexes 4 et 5)

10) Football des Jeunes : sensibilisation aux comportements environnementaux

Florian VINCENT, CTD DAP, présente le diaporama établi, par le Groupe de Travail créé à l'initiative du District. Ce document est destiné à être diffusé à l'ensemble des clubs du Loiret.

11) Lieu de la prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale du District aura lieu le vendredi 29 septembre 2023 à Dampierre en Burly.

12) Interventions des personnalités

La parole est ensuite donnée aux personnalités qui ont honoré de leur présence cette Assemblée Générale :

- Alain BOYER, Président du C.D.O.S.
- Antonio TEIXEIRA Président de la Ligue Centre Val de Loire
- Vincent NOLORGUES Président de la Ligue de Football Amateur

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 20h45.

Publié le 12/10/2022

ANNEXES

ANNEXE 1

Modifications des Statuts

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TEXTES

STATUTS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>12.4 Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- élire le Président du District dans les conditions visées à l'article 15 ;- élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ;- élire la délégation des représentants des Clubs à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6 ;- entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du District ;- approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter les comptes prévisionnels de l'exercice suivant ;- désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes et un suppléant choisis sur la liste	<p>12.4 Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- élire le Président du District dans les conditions visées à l'article 15 ;- élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ;- élire la délégation des représentants des Clubs à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6 ;- entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et financière du District ;- approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter les comptes prévisionnels de l'exercice suivant ;- désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes et un suppléant choisis sur la liste

<p>mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - décider des emprunts excédant la gestion courante ; - adopter et modifier les textes du District ; - et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour. <p>Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.</p>	<p>mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - décider des emprunts excédant la gestion courante ; - adopter et modifier les textes du District ; - et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour. <p>Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux acquisitions ou aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Origine</u> : Commission Départementale Statuts et Règlements</p> <p style="text-align: center;"><u>Motif</u> : Mise en adéquation du texte avec les dispositions votées à l'Assemblée Fédérale</p> <p style="text-align: center;">du</p> <p style="text-align: center;">18 juin 2022</p> <p style="text-align: center;"><u>Avis du Comité de Direction</u> : Favorable</p>	

ANNEXE 2

Approbation des comptes



commissaire
aux comptes

SAS CGR AUDIT
"
Audit, Conseil, Expertise



*Mr Gilles Rover
Expert-Comptable Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

Cabinet Gilles Rover

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45 029 ORLEANS CEDEX 1

_

Exercice du 1er Juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

SAS CGR AUDIT — 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail :
cgr-ettdis@pmtomnil.com Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

Siège social : 16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45029 Orléans CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date de l'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Note « Faits caractéristiques — Crise sanitaire » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 dans les comptes de votre association
- Note « Règles et méthodes comptables — Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose une correction d'erreur de présentation par rapport à l'exercice précédent avec l'application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour risques et charges, des produits à recevoir ainsi que l'évaluation des créances clubs et des produits constatés d'avance sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

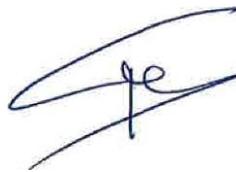
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 26 Septembre 2022

SAS CGR AUDIT
représentée par Mr
Gilles ROYER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Royer', written over a horizontal line.

SAS CGR AUDIT
Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer
E x p e r t i s e & A u d i t



Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45 029 ORLEANS CEDEX 1

_

Exercice du 1er Juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

SAS CGR AUDIT – 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

Siège social : 16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45029 Orléans CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2022, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 7 099,29 euros. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) **Mise à disposition de personnel**

Personnes concernées :

Monsieur Benoit LAINE Président du District du Loiret et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire.

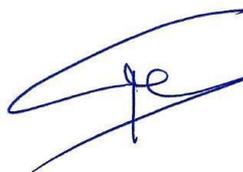
Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition sur l'exercice 2021-2022 une chargée administrative et un technicien.

Cette mise à disposition s'achèvera à l'issue de la saison sportive 2021-2022 soit le 30 juin 2022.

Suite à cette mise à disposition la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 43 593,97 €.

Fait à Bourges, le 26 septembre 2022
SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



ANNEXE 3

Comptes prévisionnels

PRODUITS : 615 900 Euros

PREVISIONNEL 2022/2023	
VENTES	2.000 €
PRESTATIONS D'ACTIVITES	236.000 €
SUBVENTIONS	269.400 €
LIGUE	187.500 €
FFF	29.000 €
ANS	20.000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	29.900 €
SERVICES CIVIQUES	3.000 €
AUTRES PRODUITS	100.300 €
ENGAGEMENTS	50.000 €
BENEVOLÉS	22.500 €
PARTENARIAT ET MECENAT	21.500 €
COTISATIONS	6.300 €
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	8.200 €
TOTAL DES PRODUITS	615.900 €



Assemblée Générale Extra ordinaire et Ordinaire

- 30.09.2022

CHARGES : 615 900 Euros

PREVISIONNEL 2022/2023	
ACHATS	1.000 €
EQUIPEMENTS	10.000 €
FRAIS ET CHARGES	295.067 €
IMPOTS ET TAXES	16.500 €
SALAIRES	184.521 €
CHARGES SOCIALES	66.927 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	41.385 €
FRAIS FINANCIERS	500 €
TOTAL DES CHARGES	615.900 €



Assemblée Générale Extra ordinaire et Ordinaire- 30.09.2022

ANNEXE 4

Modification règlement des Coupes du Loiret Féminines

REGLEMENT DES COUPES DU LOIRET FEMININES -

ORGANISATION GENERALE

Article 1

1- Le District du Loiret de Football organise chaque année des Coupes Départementales de Football, appelées : COUPE DU LOIRET SENIORS FEMININES - COUPE DU LOIRET U18 FEMININES - COUPE DU LOIRET U15 FEMININES, qui se déroulent indépendamment des Championnats Départementaux.

2- Les Coupes du Loiret Féminines sont ouvertes à toutes les équipes premières des clubs "libres" du District.

Pour la Coupe Seniors Féminines, seules les équipes engagées dans les championnats départementaux à 8 pourront participer à cette compétition. Les équipes à 11 ne pourront participer qu'aux coupes régionale et nationale, ainsi qu'à la coupe départementale spécifique à 11, si celle-ci est organisée.

3- Ces Coupes sont dotées d'un objet d'art, remis en garde pour un an à l'équipe gagnante.

4- Le club détenteur doit en faire retour au Secrétariat du District, à ses frais et risques, dix jours au moins avant la date de la finale de la saison en cours.

5- Le club vainqueur reçoit à titre définitif, une réplique de l'Objet d'Art.

6- Des récompenses sont offertes aux finalistes.

Article 2

1- L'organisation et l'administration des Coupes sont confiées au District du Loiret qui délègue ses pouvoirs à la Commission des Coupes et Championnats.

2- Ladite commission examine et juge en premier ressort toutes les réclamations concernant les rencontres des Coupes du Loiret Féminines, après avoir pris, s'il y a lieu, l'avis de la Commission Départementale des Arbitres, pour les réserves techniques d'arbitrage.

Article 3

1- Lors des demi-finales et de la finale, un club du District ne peut organiser, le même jour, dans un rayon de 30 kilomètres du lieu des rencontres, une rencontre amicale ou un tournoi opposant des équipes "Seniors Féminines".

2- Dans le cas où une telle concurrence se produit malgré l'interdiction du District, le ou les clubs fautifs seront passibles d'une pénalité financière dont le montant fixé par le Comité de Direction.

3- Cette pénalité financière n'exclut pas, par ailleurs, les autres sanctions sportives et administratives qui peuvent être prises à l'encontre des clubs fautifs.

Article 4

1- Les engagements accompagnés de leur montant fixé chaque saison par le Comité de Direction, doivent parvenir à la date convenue, au secrétariat du District.

2- Après avis de la Commission des Coupes et Championnats, le Comité de Direction a la faculté d'accepter ou de refuser l'engagement d'un club.

3- Le club en cause est informé des motifs de sa non-participation avant le début de l'épreuve.

Article 5 - Coupes du Loiret Féminines U18 et U15

1- Les Coupes du Loiret Féminines U18 et U15 se disputent par élimination directe.

2- Les rencontres sont tirées au sort et se déroulent sur le terrain du club tiré en premier. En cas d'indisponibilité du terrain du club tiré en premier, la rencontre se joue obligatoirement sur le terrain tiré en second.

En cas d'indisponibilité des deux terrains, la rencontre se déroule sur un terrain neutre, désigné par la Commission des Coupes et Championnats.

3- Si deux divisions séparent les clubs devant être opposés, c'est le club de série inférieure qui reçoit.

4- L'entrée dans la compétition des équipes départementales est fixée par la Commission des Coupes et Championnats.

5- En cas de match nul, à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur est désigné par l'épreuve des tirs au but (série de 5 tirs au but par équipe, puis application du principe de la mort subite – les tireuses devront avoir terminé le match).

6- Si un club engagé en Coupe du Loiret participe également à une compétition régionale ou une compétition affinitaire, et s'il est toujours qualifié, il doit se faire représenter par son équipe seconde à la date fixée.

Article 5 bis – Coupe du Loiret Seniors Féminines

1- Format à moins de 12 équipes ou à plus de 16 équipes engagées

La compétition se dispute par élimination directe selon les dispositions de l'article 5 alinéas 2 à 6 ci-dessus.

2- Format à 15 ou 16 équipes engagées

La compétition est organisée ainsi :

- Formule championnat : 4 poules de 4 équipes (si 16 équipes) ou 3 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes sur 3 journées.
- Les vainqueurs de chaque poule s'affrontent ensuite en ½ finale et les vainqueurs de ces ½ finale se rencontrent en finale.

3- Format à 13 ou 14 équipes engagées

La compétition est organisée ainsi :

- Formule championnat : 2 poules de 4 équipes et 2 poules de trois équipes (si 14 équipes) ou 1 poule de 4 équipes et 3 poules de 3 équipes sur 3 journées.
- Les vainqueurs de chaque poule s'affrontent ensuite en ½ finale et les vainqueurs de ces ½ finale se rencontrent en finale.

4- Format à 12 équipes engagées

La compétition est organisée ainsi en fonction du nombre d'équipes engagées, après décision de la Commission des Coupes et Championnats sur proposition de la Commission de Féminisation :

Soit :

- a)
 - Formule championnat : 4 poules de 3 équipes sur 3 journées.
 - Les vainqueurs de chaque poule s'affrontent ensuite en ½ finale et les vainqueurs de ces ½ finale se rencontrent en finale.

b)

La compétition se dispute par élimination directe selon les dispositions de l'article 5 alinéas 2 à 6 ci-dessus.

5- Classement

Pour chacun des formats précisés aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article, le classement dans chaque poule est établi par addition des points obtenus lors de chacune des rencontres sur les 3 journées.

L'attribution des points se fait de la manière suivante :

- **Victoire : 3 points**
- **Nul : 1 point**
- **Défaite : 0 point**
- **Match perdu par pénalité ou forfait : - 1 point**

En cas d'égalité au score lors d'une rencontre de poule, les équipes devront procéder à une séance de tirs au but.

Au terme des 3 journées, en cas d'égalité de points entre deux équipes, il sera tenu compte en vue de départager ces équipes dans l'ordre et jusqu'à ce qu'une différence apparaisse des critères suivants :

- **Goal Average particulier entre les équipes**
- **Goal Average général**
- **Nombre de buts inscrits**
- **Résultat de la séance des tirs au but lors du match qui les a opposées**

6- Composition des poules

La composition des poules est définie par la Commission des Coupes et Championnats.

Article 6

1- Tout club déclarant forfait, est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque année, avant le début de la compétition, par le Comité de Direction.

2- Le règlement des sommes dues est exigible dans les 15 jours suivant la notification de la décision de la Commission des Coupes et Championnats.

3- Toutes ces dispositions s'appliquent également si une équipe ne se présente pas sur le terrain dans le délai réglementaire d'un quart d'heure après l'heure fixée pour la rencontre.

4- Indépendamment des sanctions prévues ci-dessus, le club fautif perd alors tout droit au remboursement du montant de ses frais.

Article 7

1- Le calendrier et l'ordre des rencontres sont établis par la Commission des Coupes et Championnats.

2- Les finales ont lieu à l'occasion d'une manifestation de promotion le samedi ou le dimanche, sur les terrains choisis par le Comité de Direction.

Article 8

1- L'horaire des rencontres est fixé par la Commission des Coupes et Championnats.

2- Aucun changement de date et d'horaire n'est admis, sauf cas de force majeure. Tout cas particulier est examiné par la Commission des Coupes et Championnats.

3- L'équipe seconde présentée conserve le niveau de la division dans laquelle elle opère.

4- Un changement de date, antérieur à la date fixée, peut être accordé par la Commission des Coupes et Championnats, après accord écrit des deux Clubs.

Article 9

1- La Commission des Coupes et Championnats peut autoriser, à titre exceptionnel, un lever de rideau.

2 - En cas d'intempérie, le match de lever de rideau peut être supprimé.

TERRAINS ET INSTALLATIONS

Article 10

1- Les clubs disputant les Coupes du Loiret Féminines doivent présenter un terrain ayant reçu l'agrément de la Commission Départementale des Terrains et Equipement.

2- Deux bancs de touche doivent être installés le long de la main courante à 2,50 mètres minimum de la ligne de touche.

3- La surface technique doit être tracée suivant les normes en vigueur.

4- Ne peuvent prendre place sur chaque banc que 7 personnes au maximum : deux dirigeant(e)s licencié(e)s, l'éducateur diplômé licencié et les quatre remplaçantes.

Article 11

1- L'équipe qui reçoit doit fournir trois ballons.

2- Pour un match sur terrain neutre, chaque équipe présente deux ballons, et le club organisateur fournit, s'il y a lieu, des ballons supplémentaires.

3- L'arbitre désigne le ballon du match.

TERRAINS IMPRATICABLES

Article 12

Il est fait application de l'article 15 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

1. Dans le cas d'indisponibilité du terrain du club tiré en premier, la rencontre se joue

obligatoirement sur le terrain tiré en second.

2. En cas d'indisponibilité des deux terrains, la rencontre se déroule sur un terrain neutre, homologué désigné par la Commission des Coupes et Championnats.

COULEURS

Article 13

Il est fait application de l'Article 10 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Article 14

Lors des finales, les équipes jouent sous les couleurs du District : maillots de couleur bleu et de couleur blanche. Le Club le plus anciennement affilié choisit sa couleur.

Ces équipements sont fournis par le District.

Article 15

Pour les finales, les maillots seront numérotés de 1 à 12 (le numéro 1 étant réservé à la gardienne de but).

QUALIFICATION - PARTICIPATION

Article 16

Dans le cas où l'équipe réserve d'un club serait amenée, lors d'un tour des Coupes du Loiret Féminines, à suppléer l'équipe première engagée dans une compétition officielle, les joueuses inscrites sur la feuille de match et ayant participé à la rencontre conserve leur qualité d'équipière de cette équipe réserve.

Article 17

Dans le cas où les vainqueurs des Coupes du Loiret Féminines seraient disqualifiés administrativement par la Commission des Coupes et Championnats, il n'y a pas de vainqueurs pour la saison en cours.

Article 18

La participation des joueuses est précisée en annexe du présent Règlement.

Article 19

En complément des dispositions de l'article 19.1 des Règlements Généraux de la Ligue

et de ses Districts ne peuvent participer au cours de chaque rencontre, plus de trois joueuses ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de l'une des trois rencontres précédentes de compétition avec l'une des équipes supérieures du club.

REPLACEMENT DE JOUEUSES

Article 20

1- Pour les Coupes du Loiret Féminines, il peut être procédé au remplacement de quatre joueuses. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante, et à ce titre revenir sur le terrain durant l'intégralité de la partie.

2- Pour les Coupes du Loiret Féminines, les joueuses inscrites sur la feuille de match informatisée seront considérées comme ayant participé au match, sauf notification contraire notée par l'arbitre de la rencontre sur ladite feuille.

ORGANISATION DES RENCONTRES

Article 21

Les dirigeant(e)s et joueuses des clubs en présence, participent sur présentation de leur licence. Ces licences doivent être dûment validées pour la saison en cours.

FEUILLES D'ARBITRAGE

Article 22

1- Les modalités d'établissement et de transmission de la feuille de match informatisée, ou à défaut d'utilisation, d'envoi de la feuille de match papier, sont régies par les articles 11 et 12 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

2- Lors des finales, le club le plus anciennement affilié est considéré comme club recevant.

ARBITRAGE

Article 23

1- La désignation des arbitres officiels est assurée par la Commission Départementale des Arbitres (C.D.A.).

2- Lorsque la Commission Départementale des Arbitres n'a pas désigné d'arbitres assistants ou en cas d'absence de ceux-ci, l'arbitre officiel se fera assister d'un dirigeant de chaque club dont la licence est dûment validée, médicalement et administrativement pour la saison en cours.

3- En aucun cas, un arbitre officiel appartenant à l'un des clubs ne peut s'imposer.

REGLEMENT FINANCIER

Article 24

Les frais de déplacement des arbitres et du délégué seront systématiquement supportés par moitié par chacun des deux clubs, jusqu'aux demi-finales incluses.

Le paiement de ces frais sera opéré directement par le District par virement bancaire aux arbitres. Les indemnités versées seront portées au débit du compte du club et appelées à échéance régulière.

RECLAMATIONS RESERVES – APPELS

Article 25

1. Les dispositions des articles 43 et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts s'appliquent à ces épreuves.

2. Toutefois, en ce qui concerne les appels, autres que ceux relevant des sanctions disciplinaires, ils seront jugés en dernier ressort par le Bureau d'Appel du District.

3. Ils doivent être interjetés, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 48 heures à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de forme définies aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

CAS NON PREVUS

Article 26

Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, il est fait application par analogie du règlement des championnats du District du Loiret de Football, de la Ligue du Centre ou des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Mise à jour le 13/09/2022

ANNEXE 5

Modification règlement annexe de la Coupe du Loiret Seniors PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TEXTES

REGLEMENT ANNEXE

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p><u>COUPE DU LOIRET</u></p> <p>1- La Coupe du Loiret est ouverte à toutes les équipes premières des clubs "libres" du District.</p> <p>2- Les équipes des clubs opérants en Régional 1, Régional 2, Régional 3 et Départemental 1 doivent obligatoirement s'engager.</p> <p>3- Les équipes évoluant en championnat national ne peuvent pas participer à la Coupe du Loiret.</p> <p>4- Un changement de date, antérieur à la date fixée, peut être accordé par la Commission des Coupes et Championnats, après accord des deux clubs.</p> <p>5- L'équipe seconde présentée conserve le niveau de la division dans laquelle elle opère.</p>	<p><u>COUPE DU LOIRET</u></p> <p>1- La Coupe du Loiret est ouverte à toutes les équipes premières des clubs "libres" du District.</p> <p>2- Les équipes des clubs opérants en Régional 1, Régional 2, Régional 3 et Départemental 1 doivent obligatoirement s'engager.</p> <p>3- Les équipes évoluant en championnat national ne peuvent pas participer à la Coupe du Loiret.</p> <p>4- Un changement de date, antérieur à la date fixée, peut être accordé par la Commission des Coupes et Championnats, après accord des deux clubs.</p> <p>5- L'équipe seconde présentée conserve le niveau de la division dans laquelle elle opère.</p> <p>6- En complément des dispositions de l'article 19.1 des Règlements Généraux de la</p>

	Ligue et de ses Districts ne peuvent participer au cours de chaque rencontre, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures du club.
<p><u>Origine</u> : Commission Départementale Statuts et Règlements</p> <p><u>Motif</u> : Appliquer les mêmes dispositions que celles qui prévalent en Coupes Sauvageau et Rollet</p> <p><u>Avis du Comité de Direction</u> : Favorable</p>	

ANNEXE 5

Intervention Antonio TEIXEIRA Président de la Ligue Centre Val de Loire

Monsieur le Représentant Le Président de la LFA, Cher Vincent
Monsieur le Président du District du Loiret, Cher Benoit
Monsieur le Président du CDOS,
Monsieur le Président du Club de RS PATAY

Chers Collègues du Comité Directeur du district du Loiret, des clubs, que dans notre famille vous soyez dirigeant, arbitre, joueur, salarié,

Chers amis,

Quel plaisir de se retrouver après une saison qui a été enfin à son terme car nous en avons été privés pendant les deux dernières années et pour moi c'est encore un plaisir plus énorme de retrouver des Dirigeantes, Dirigeants ou des

Bénévoles investis dans vos Clubs et qui ne comptent pas leur temps pour servir notre football.

Je tiens à saluer la qualité, la richesse et la tenue des présentations auxquelles il nous a été donné d'assister.

Avant de faire un tour d'horizon de nos réalisations et de nos projets, je tiens à apporter tout mon soutien et un bon rétablissement à Jean-Luc MATHIEU afin qu'il nous revienne très vite car nous le savons tous que c'est un homme très précieux par son savoir et sa disponibilité au service des Clubs.

Au tableau des points positifs à cette situation que nous avons vécu pour le moins exceptionnelle et nous devons bien évidemment constater **la formidable mobilisation de tous les acteurs**, des instances jusqu'aux licencié(e)s en passant par leurs Clubs, qui **au cours des deux saisons passées compliquées ont su faire preuve de solidarité et d'engagement pour que le fil qui unit la grande famille du football ne soit pas coupé, qui aujourd'hui porte ses fruits car nous constatons un retour de certains qui avaient coupé avec notre tissu associatif.**

Bien sûr, nous pensons aux **mesures fortes** qui ont été prises par les institutions : l'État avec en particulier le [Pass'Sport](#) qui a renouvelé ce dispositif cette année et les instances, la [FFF](#), les Ligues et les Districts qui sont toujours à vos côtés qui renouvellent le financement de certaines actions ou de matériels dans l'intérêt du développement de notre football.

Au-delà de cet élan, **nous tenons à saluer l'imagination et l'activité des Clubs amateurs** qui pendant toutes ces périodes ont agi pour maintenir le lien avec leurs licencié(e)s et ainsi facilité la reprise de notre football.

Concernant notre saison 2021/2022.

L'attente créée par presque deux années de disette, nous faisait espérer un retour des compétitions placé sous le signe de la fête, de l'engagement pour un football porteur de ses valeurs.

Malheureusement nous avons constaté sur la saison dernière **une nouvelle recrudescence des incivilités sur les terrains régionaux et départementaux.**

Aussi, **au-delà de la vigilance dont les institutions font et ont fait preuve (en particulier les commissions de discipline), nous en appelons à la responsabilité de chacun(e) - instances, clubs, licencié(e)s - pour qu'un effort soit fait.**

Les actions de prévention comme celle menée à l'initiative de la [FFF](#) et de la [LICRA](#) à l'occasion de **la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie** ne peuvent suffire si tous les acteurs du football ne se responsabilisent pas pour vivre leur passion.

Lors de notre Assemblée Générale de Vendôme de juin dernier, nous avons fait adopter deux projets qui peuvent permettre à nos licenciés de se responsabiliser :

- La licence à points adoptée à 78%
- Le Bonus adoptée à 57%

Nous espérons que ces nouveaux règlements vont assainir nos rencontres et que chacun en a pris conscience.

Et nos engagements sur cette saison écoulée :

Si vous vous souvenez nous avons affectée une somme à destination des Clubs dans le cadre du « Retour au Foot » chez les jeunes de 160 000€ afin de vous doter de :

- **D'une paire de Mini buts** de football d'animation et la possibilité d'en commander une deuxième en ne payant que 50% du prix.

Oui le seul regret cela a été le délai, la guerre d'Ukraine est passée par là !!! mais ils sont arrivés dans les Districts ou à la Ligue et les remises ont été effectuées ou certains clubs ne sont pas venus les chercher.

Comme cela a été une réussite nous vous en avons encore proposé à 240€ la paire au lieu de 380€ au prix du marché ! dépêcher-vous pour les retardataires car le stock s'épuise.

- **Une plaque contre les incivilités**, grosse réussite de notre Ligue et copier par les autres instances fédérales.
Pour donner suite à vos demandes pour ceux évoluant sur plusieurs sites, je peux déjà vous annoncer que le financement de celles-ci sera pris en charge par la Ligue, cela représente environ 100 plaques supplémentaires sur l'ensemble de la Ligue.

Le troisième engagement était la création d'une **plateforme de localisation** de nos Clubs à destination de vos futurs licenciés.

Celle-ci est disponible sur notre site.

Comment se présente cette saison ?

Nous avons grosse satisfaction car c'est une nouvelle progression des petits sur le football d'Animation **+13,30%** pour les garçons et **+ 9%** pour les filles et nous sommes en avance par rapport à la dernière saison pleine de 2019 surtout sur les filles avec **+10,86%**.

Satisfaction aussi chez les seniors avec **+1,38%** par rapport à la saison dernière mais nous n'avons retrouvé les effectifs de 2019 et accusons toujours un retard important de **- 9,30%**

Et nos Arbitres !!! c'est très inquiétant car nous accusons un retard de **25,96%** sur l'ensemble de la Ligue et cela me conforte dans la nécessité de mettre en œuvre et réussir notre projet. J'y reviendrai dans quelques instants.

Pour votre District cela l'ai encore plus avec **-11,23%** par rapport à la saison dernière, il va falloir vite se mobiliser et j'espère que les différentes actions que nous entreprenons sur les incivilités vont les insister à reprendre le sifflet.

Et nos Projets 2022/2023

D'abord comment se comporte notre Ligue ?

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle va bien même cela va décevoir certains car nous allons tenir nos engagements plus tôt que prévus.

En effet lors de notre élection je vous avais demandé de la patience ! et qu'il nous faudrait au moins six saisons avant de redresser notre Ligue et ses finances.

A force de persévérance, de réduction de notre train de vie, de mise en concurrence de nos fournisseurs, de réaliser le travail d'un Directeur même si nous devons y penser car le travail est important et le Président s'essouffle car il est bénévole et non salarié ! même si certains élus de la Ligue trouve que je suis très directif car j'ai pris un engagement auprès de vous pour redresser votre Ligue et ses finances pour la remettre sur de bons rails et sortir complètement la tête et le corps de l'eau !

Grâce à tous ces efforts nous avons réussi et nous vous annoncerons ces bons résultats lors de notre Assemblée Générale du 29 octobre prochain.

Je tiens à remercier les élus qui se sont impliqués dans ce projet en regrettant que certains soient aux abonnés absents.

Grâce à ces bons résultats nous allons pouvoir mettre en œuvre ou continuer à développer les actions qui ont été déjà initiées comme :

⇒ Le Développement du Football féminin

La féminisation du sport en général, du football en particulier, est sur toutes les lèvres. Très clairement évoquée comme un objectif dans la Loi du 2 mars visant à démocratiser le sport en France, le mouvement est considéré par la FFF et ses organes déconcentrés (Ligues et Districts) comme une priorité pour le développement du football.

Au-delà de la sélection nationale qui n'a pu atteindre ses objectifs lors de l'EURO en Angleterre cet été mais surtout devant la dynamique de ses clubs qui rayonnent sur l'Europe comme l'OL ou le PSG, la volonté de la fédération est de promouvoir les femmes dans les instances et la direction des Clubs.

Nous avons notre projet de développement du football féminin axé sur 3 Objectifs prioritaires :

- **AMELIORER LE NIVEAU DE L'ENCADREMENT**
- **OPTIMISER LA FORMATION DES MEILLEURES JOUEUSES**
- **DEVELOPPER ET ADAPTER L'OFFRE DE PRATIQUE SPECIFIQUE FEMININE**

- **L'amélioration du niveau de l'encadrement,**
 - Animer les différents réseaux des référents féminins et responsables techniques féminins des clubs.
 - Formation continue des éducateurs féminins.
 - Mise en place de module(s) de formation à destination des publics féminins (SSS/joueuses R1F)
 - Orienter des éducatrices vers un Titre à Finalité Professionnelle
 - Joueuses d'aujourd'hui, éducatrices de demain, Objectif : 50 nouvelles éducatrices / saison
 - Recrutement et Accompagnement de nouvelles Dirigeantes avec comme finalités => Proposer 5 femmes / district pour participer ensuite à un réseau animé par la Ligue (30) et au niveau des districts, animer sur l'année également chaque réseau créé.

- **Développer et adapter l'offre de pratique spécifique féminine,**
 - Mise en place d'une offre de pratique U11F (F à 5 / F à 8) et U13F (F à 8) dans chacun des districts ;
 - Mise en place d'une offre de pratique U15 à 8 dans chacun des districts ;
 - Mise en place d'une pratique U18 à 11 (bi départementale) ;
 - Installer une compétition Foot à 11 en Senior District ;
 - Développer le nombre d'école féminine de football (46 actuellement labellisées), **Objectif = 60**
 - Harmoniser compétitions et critères U11F/U13F : pratique Foot à 8 : Augmenter le nombre d'équipes
 - Avoir des Clubs à section féminine régionale dans chaque district

- **Optimiser le nombre d'Ecoles de Football Féminines (création-pérennisation)**
 - Cartographier la stratégie territoriale (développement par secteur, par club avec des équipes féminines, en lien avec les obligations label) => lien avec le Pôle d'Accompagnement des Clubs.

Et pour réussir et récompenser l'investissement dans nos Clubs la Ligue a prévu une aide financière pour doter d'un équipement textile la création de nouvelles équipes, voici ce qui est prévu :

- ⇒ Création d'une équipe U11F ou U13F = dotation textile offerte par la Ligue (maillot/short/chaussettes) x 12
- ⇒ Création d'une équipe U11F et d'une équipe U13F = dotation textile et une paire de buts Foot à 5 offertes

Pour accompagner l'amélioration du niveau de l'encadrement la Ligue a prévu de prendre en charge :

- Les modules de formation à destination des féminines pour 50 éducatrices par saison.
- La valorisation des 50 éducatrices / saison : veste d'entraînement offerte.

⇒ Le développement de l'Arbitrage



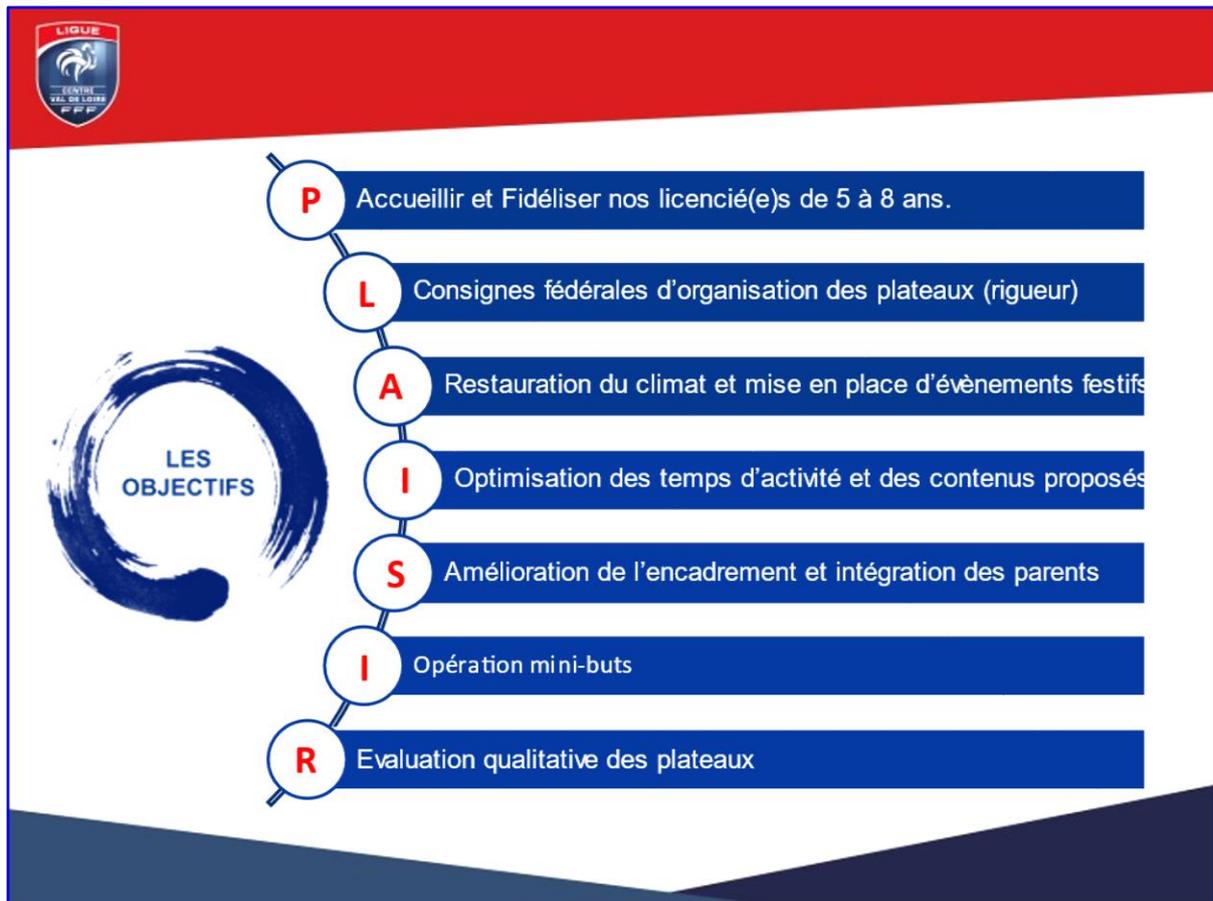
Qu'avons-nous mis en place dès cette saison :

- On s'est inspirer de la structuration mise en place par la DTN avec les Equipes Technique Régionale ;
- Nous avons recruté deux conseillers techniques départementaux en arbitrage (relai de proximité pour les CDA, la formation, le recrutement et la fidélisation des arbitres) et mise à disposition un CTDA de la Ligue.
- Une répartition de ces CTDA sur 2 Départements ;
- ⇒ Lucas BAUDON pour les Districts 18 et 36,

⇒ Anthony JUNGES pour les Districts 37 et 41,
⇒ Fabrice LEMEUR déjà salarié de la Ligue et affecté aux Districts 28 et 45,
Et l'animation du réseau des CTDA sera assuré par le CTRA G. Cheneau.

⇒ Afin d'alléger les finances des Districts, la Ligue a prévu une aide sur ce projet pour le financement des postes de Conseillers Techniques en Arbitrage de 47 000€.

Améliorer l'organisation de nos plateaux U7 / U9 dans le cadre de la lutte contre les incivilités



Le but est d'améliorer l'encadrement de ces plateaux et en y intégrant aussi des parents.

Avoir des référents « accueil » ou (et) « délégué de plateau » avec comme missions :

- Être en responsabilité d'un secteur U7 et/ou U9
- Être la personne ressource du secteur (connaissance du secteur et de ses clubs)
- Être la personne ressource des plateaux du secteur (connaissance de la philosophie des plateaux et des règles du jeu U7 et U9)
- Utilisation de l'application Foot Animation Loisir
- Faire le suivi des plateaux avec l'outil Foot Animation Loisir

- Présenter son rôle et l'application Foot Animation Loisir dans le cadre de la réunion de rentrée de votre secteur (coanimation avec le CTD DAP)

⇒ Ces personnes seront reconnaissables par un vêtement fourni et financé par la Ligue afin d'être reconnaissable.

Concernant cette lutte contre les incivilités il a été aussi élaboré d'autres documents à votre intention car « **le football se joue aussi autour des terrains** » et nous nous devons de sensibiliser les différents acteurs à rester dans leur rôle. Un des documents vient de vous être présenté et est à l'initiative de votre District et je tiens à les remercier pour cette excellente initiative.

Nous espérons que vous en ferez bon usage et certains documents pourront être mis à l'effigie de votre Club comme des différentes chartes à destination des éducateurs, pratiquants et parents accompagnateurs, tout cela sera aussi disponible sur le site de la Ligue et de ses Districts ainsi que par le QR code de la plaque que nous vous avons fournis.

Avant de clôturer je vous voudrais vous faire part de mon sentiment et de la guerre des médias à l'encontre de notre Fédération, qui rejait sur notre football et notre engagement :

Les médias présentent une image de la FFF en complet décalage avec la réalité fédérale telle que nous la vivons. Depuis le départ du Codir de cadres qui ne cherchaient qu'à prendre la place de la Directrice Générale, même si on ne peut pas être tous d'accord sur son management, le Codir fonctionne sereinement et dans l'harmonie.

La Fédération travaille :

- On a retrouvé 2,2 millions de licenciés dont 210.000 féminines ;
- Le budget retrouve un niveau après Covid remarquable avec 266 M€ dont 101 M€ (presque 40% du budget) consacré au football amateur ! ;

La FFF est la Fédération qui consacre la plus grosse part de son budget à son secteur amateur de toutes les fédérations de la confédération européenne.

- Nous avons mis en place la réforme des championnats nationaux seniors masculins ;
- Nous avons mis en place la réforme des championnats nationaux féminins D1, D2 et D3 avec un budget de 20M€ ;

- Nous sommes exemplaire surtout notre Fédération en matière de politique RSE/RSO dont dernièrement 2M€ en bons d'essence répartis grâce à une opération avec Inter Marché auprès de tous les clubs les plus fragiles pour faire face à la hauteur du prix de l'essence...

La FFF a donc décidé de mettre en place cette nouvelle mesure exceptionnelle pour soutenir le football amateur et ses bénévoles : la distribution de bons d'aide au déplacement pour tous les clubs amateurs

ayant des jeunes licencié(e)s de 5 à 17 ans (U6 à U18). **Un total de 2M€ en cartes carburant**, valables dans toutes les stations-service de notre partenaire Intermarché, sera ainsi distribué.

- Je n'évoque pas nos succès en matière de formation des joueurs et des éducateurs, tant la formation à la française est unanimement reconnue de tous. Nos pôles espoirs masculins et féminins sont un succès tout comme la qualité des centres de formation des clubs professionnels ;
Regardons le nombre de joueurs français qui évoluent dans les plus grands clubs étrangers !

- Sur le plan sportif :

Tous nos équipes de France sont qualifiées en phase finale des grands tournois européens et mondiaux et nos U17 sont Champions d'Europe !

Pour la 1^{ère} fois depuis 12 ans l'EDF Féminine a franchi les 1/4 de finale de l'Euro et a atteint les 1/2 finale et est qualifiée pour la prochaine Coupe du Monde.

Et pardon, mais L'EDF A est championne du monde en titre pour la 2^{ème} fois et qualifiée pour le mondial au Qatar !

Quant à nos arbitres, nous en comptons 3 sur la Top List de l'UEFA, ça veut dire « titulaire » pour arbitrer la Champions League (donc parmi les 21 meilleurs européens).

Pour rappel, Turpin a arbitré coup sur coup, « 2 finales de Coupe d'Europe, l'Europa League et la Champions League » !

Bien sûr, dans une organisation de plus de 300 salariés il y a des sujets de RH, mais pas plus qu'ailleurs.

Alors oui, nous attendons avec impatience l'inspection générale du ministère car je sais, qu'en Comex ont été votées, toutes les chartes, instances de contrôle, comité d'audit, comité stratégique, contrôle de gestion etc, pour s'assurer que nos valeurs sont bien respectées de tous, conformément aux termes de la délégation de service public sportif qui nous a été confiée par l'Etat.

La Commission Nationale d'Ethique tourne à plein régime, nous sommes très compétitifs pour tout ce qui touche à la parité, l'égalité des salaires hommes/femmes, la mixité, la lutte contre toutes les discriminations.

Tout cela nous l'avons réalisé grâce à nos salariés et aux milliers de bénévoles qui œuvrent à la Fédération, dans nos Ligues et dans nos si précieux Districts.

Alors arrêtons de vouloir à tout prix se payer la FFF et le football en particulier !

Voici ce que je voulais vous dire lors de cette Assemblée et je peux vous assurer, c'est que les élus de la Ligue et leurs salariés sont motivés pour **VOUS SERVIR AU MIEUX ! Et surtout tenir les engagements que nous prenons envers vous.**

Merci pour votre patiente écoute, pour votre engagement dans notre passion et surtout je vous souhaite une bonne saison sportive, ressourcez-vous auprès de ceux qui vous sont chers car le temps passe vite et on ne prend jamais assez de temps d'en profiter dès que cela est possible et quand on s'en aperçoit il est trop tard.

Bonne soirée, à bientôt et au plaisir d'échanger lors de réunions ou autour d'une main-courante.

*

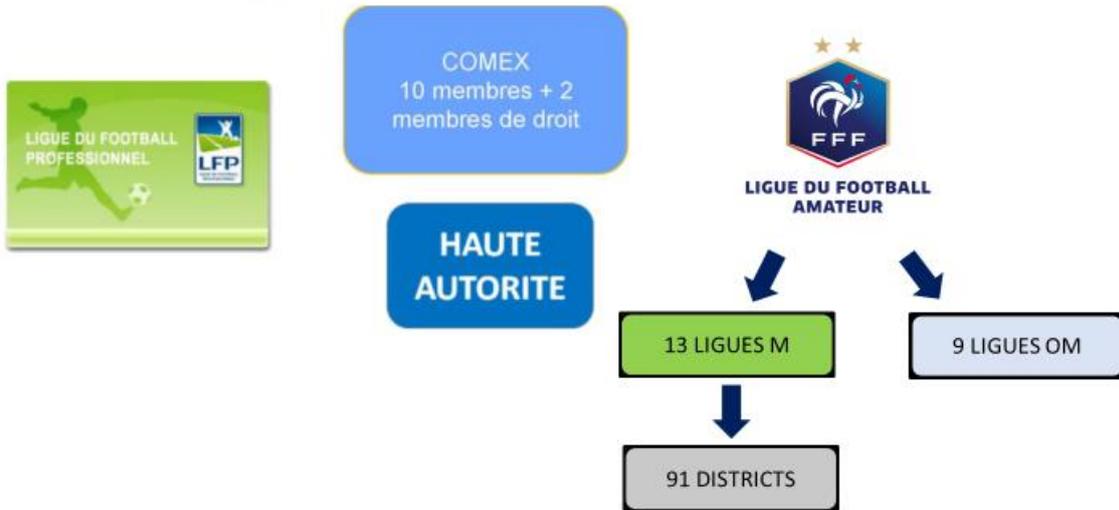
ANNEXE 6

Intervention Vincent NOLORGUES Président de la Ligue de Football Amateur





FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

BUREAU EXECUTIF 9 membres + 3 membres de droit

COLLEGE DES PRESIDENTS DE LIGUES

COLLEGE DES PRESIDENTS DE DISTRICTS

COLLEGE DES AUTRES ACTEURS (Arbitres, Educateurs, Représentants des clubs nationaux)

Une équipe présente sur l'ensemble du territoire



Une équipe représentative des Territoires et des Instances :

- 3 Présidents de Districts
- 1 Président de Ligue
- 2 Présidents délégués de Ligue
- 1 Présidente de Club
- 1 Secrétaire Général de la LFA
- 1 Vice Président de la LFA

Cette équipe est une association d'hommes et de femmes investis sur l'ensemble du territoire qui tout en alliant des compétences multiples permettra de combiner l'expérience avec l'innovation pour renforcer cette écoute et proximité dont nos instances et nos clubs ont tant besoin.

10/10/2022



- D'un point de vue juridique, la LFA est une Direction Fédérale :
 - elle n'est pas distincte juridiquement de la FFF

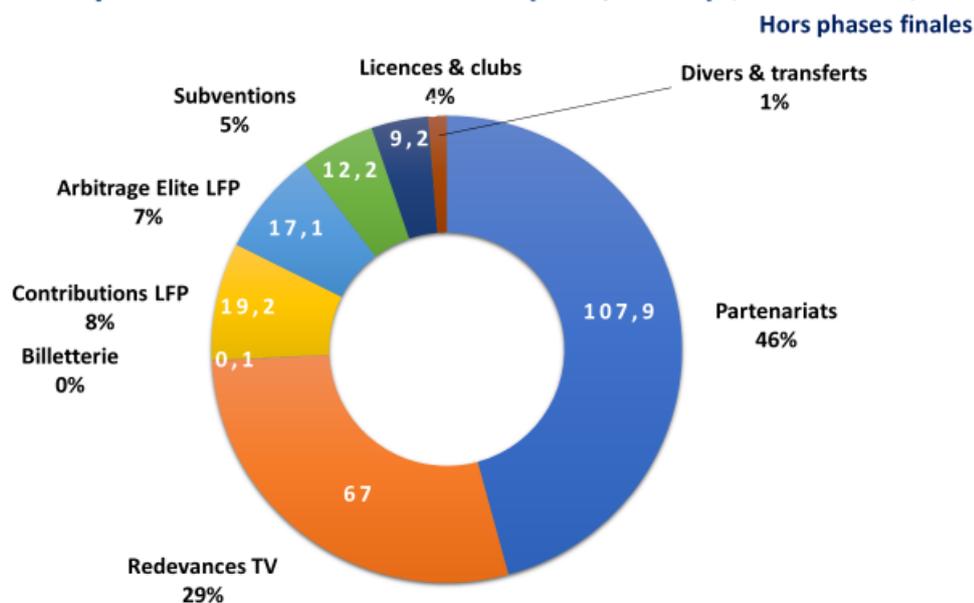
➤ Mais elle n'est pas réduite à cette seule considération juridique :

- Elle est dotée d'une gouvernance politique, le BELFA élu par les Ligues et les Districts
- Elle dispose d'un budget dédié de la part de la FFF et définit les priorités d'affectation des ressources attribués au football amateur et en assure le suivi.

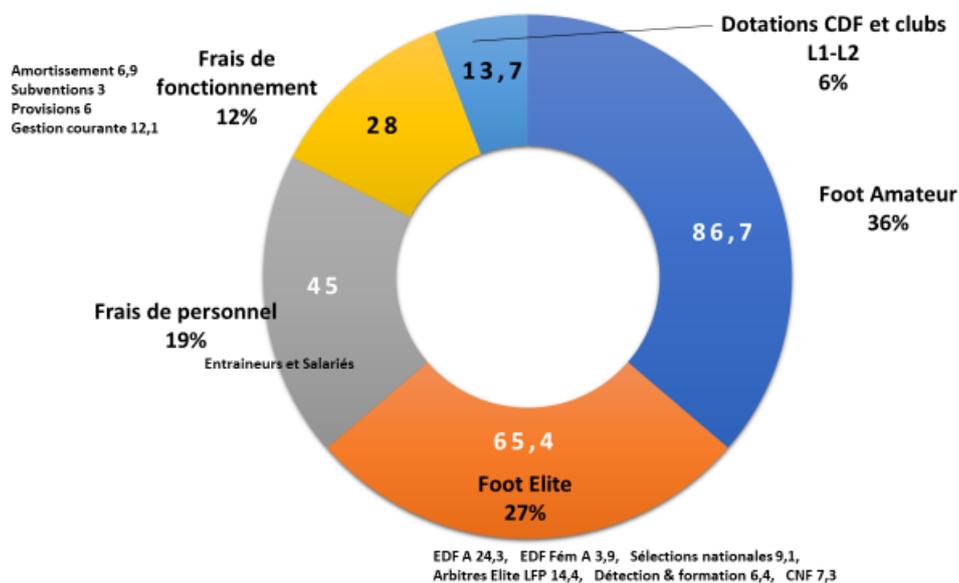


- Le Bureau exécutif de la LFA est compétent sur toutes les activités du Football amateur hormis les questions disciplinaires.
- Le Bureau exécutif de la LFA doit se réunir au moins 10 fois par an à la demande de son Président.
- La politique en direction du football amateur est proposée par le BELFA : le COMEX étudie les décisions du BELFA dont la validation quasi constante confirme de fait la délégation en matière de gestion du football amateur

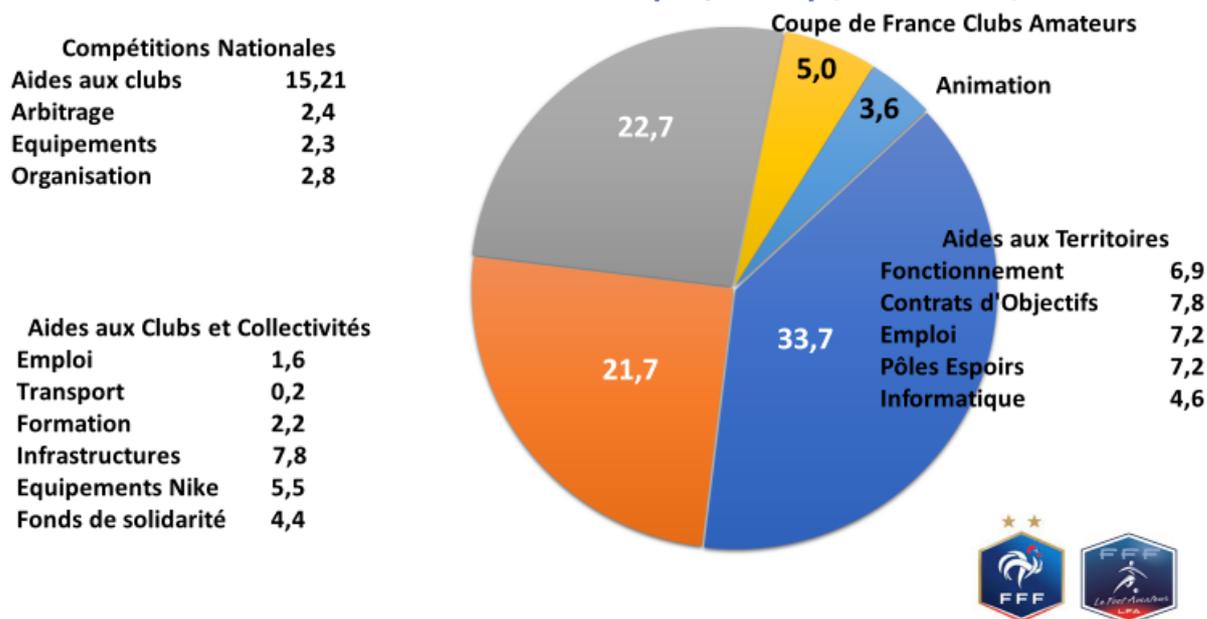
• Répartition des PRODUITS (235,7 M€) (chiffres 2021)



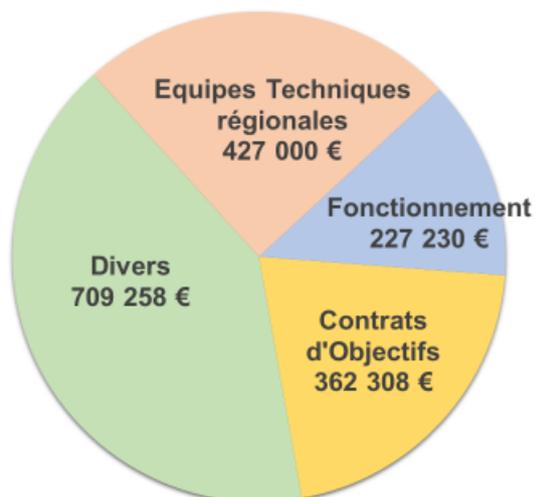
• **Utilisation des Ressources (238,8 M€) (chiffres 2021)**
Hors phases finales



• **Utilisation des Ressources (86,7 M€) (chiffres 2021)**



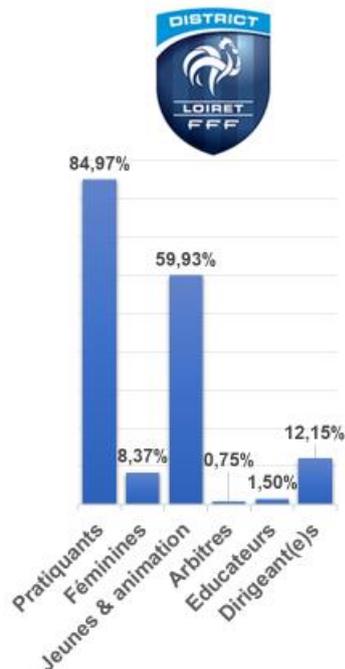
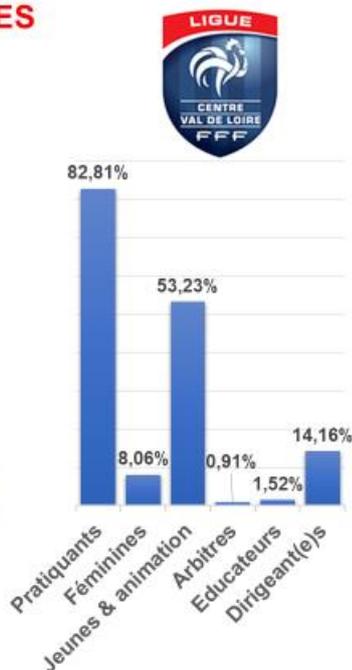
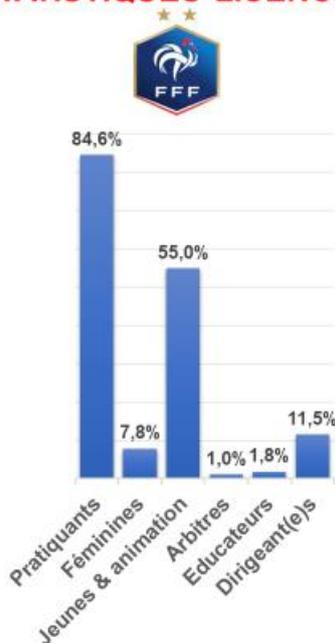
• Aide CENTRE VAL DE LOIRE (saison 21-22) 1 725 796 €



FAFA Equipements Transport saison 21-22 : 467 000 €

39 Emplois dans les clubs subventionnés depuis 18/19 en cours pour 584 920 €

STATISTIQUES LICENCIES

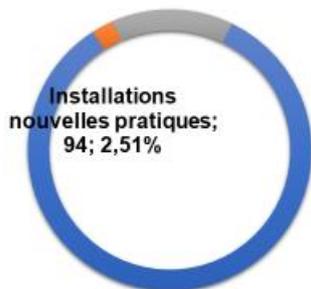


Fafa depuis 6 saisons



Aide totale 52 239 430 €
Dossiers 3 740
Total 478 030 089 €

Transport; 517; 13,82%

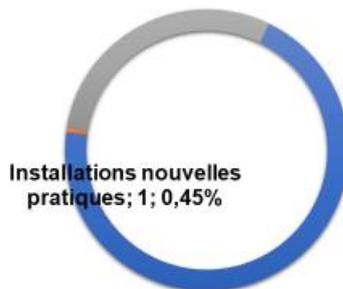


Equipements; 3 129; 83,66%



Aide totale 3 037 300 €
Dossiers 222
Total 21 362 240 €

Transport; 66; 29,73%



Equipements; 155; 69,82%



Aide totale 450 600 €
Dossiers 34
Total 3 658 431 €

Transport; 12; 35,29%



Equipements; 22; 64,71%



Fafa depuis 6 saisons

